



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 76408

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question de la vidéosurveillance. En effet, il apparaît que la France, contrairement à la Grande-Bretagne, ne dispose que d'un nombre très peu important de caméras de surveillance dans les lieux publics. Il souhaiterait donc connaître l'état exact de l'équipement en vidéosurveillance de notre pays en ce qui concerne les lieux publics et voudrait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Un recensement statistique des systèmes de vidéosurveillance récemment effectué fait apparaître un ordre de grandeur de 290 000 caméras autorisées par les préfets, après avis des commissions départementales de vidéosurveillance. Ces caméras se répartissent comme suit. Environ 235 000 d'entre elles sont installées dans des lieux et établissements ouverts au public. 40 000 le sont dans les infrastructures et moyens de transport collectifs. Les caméras filmant la voie publique sont au nombre de 15 000. Depuis 1995, le recours à la vidéosurveillance a été significatif mais relativement modéré, sans commune mesure avec l'utilisation qui a été faite de cette technologie en Grande-Bretagne, citée par l'honorable parlementaire, qui compte quatre millions de caméras sur son territoire. Dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, un aménagement de la réglementation sur la vidéosurveillance est prévu pour adapter celle-ci à la spécificité de la menace terroriste et, notamment, permettre aux autorités publiques et aux personnes morales de droit privé d'installer des caméras pour renforcer les moyens de prévention des attentats.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76408

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9883

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1338